



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E90428

VALABLE JUSQU'AU 10/06/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2011

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LAVAL 2011 A 51

Siret : 531 262 772 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 00 45519-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000020522400004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000020522400004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : EIRL BARRE BF

14 RUE REAUMUR  
53100 MAYENNE

Téléphone : 02 43 04 40 10

Portable : 06 24 74 34 95

Fax :

Site Internet :

E-mail : eirl.barre@orange.fr

Responsabilité légale :

BESNIER FRANCK GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                    | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------|----------------------|
| 6111 | Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE | 11/06/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.